



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Accès libre à une poudre blanche à inhaler

Question écrite n° 18280

Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur l'accès libre à une poudre blanche à inhaler. Ce produit disponible dans de petites fioles colorées, avec une paille, promet des effets énergisants pendant 20 à 30 minutes. Composé notamment de taurine, de maltodextrine, de caféine, de créatine, comme les boissons énergisantes, son aspect et sa façon de le consommer est comparable à des produits toxiques comme la cocaïne. Face à la possible confusion et aux risques de banalisation de l'usage de drogues dures, il souhaite savoir si le Gouvernement compte interdire la commercialisation de ce produit dont les effets seraient catastrophiques.

Données clés

Auteur : [M. Victor Habert-Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18280

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4384

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)